



PROCES VERBAL DE SEANCE

du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 à 18h30

Présents : Mesdames PILET – BARBAZAN - BERGERO– BAQUE – SOUQUET – CHAPEU – CASSOU –
Messieurs BURON – DUCO – BOUDET – DUPRONT – PERIN– CRAMPE – LASSERRE

Procurations : Mr MILLOT à Mr BOUDET – Me CIEUTAT à Me BARBAZAN – Me DEMEULIER à Me PILET

Absents : Mr COUCHIES – Mr DURAND – Me DAUNIS

Président : Monsieur le Maire Jean BURON

Secrétaire de Séance : Madame PILET Thérèse

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Décision modificative n°1 Budget Principal
- Fond de Solidarité Logement 2022
- Modification du temps de travail d'un agent
- Dépenses d'investissement 2023
- SDE : modification des statuts
- Convention Territoriale Globale Caisse des Allocations Familiales
- Questions diverses

Liste des délibérations adoptées :

N° délibération	Objet	vote
20221208-051	Décision modificative budget principal	Unanimité
20221208-052	FSL 2022	Unanimité
20221208-053	Modification du temps de travail	Unanimité
20221208-054	Dépenses d'investissement 2023	Unanimité
20221208-055	SDE : modification de statut	Unanimité
20221208-056	Convention territoriale Globale CAF	Unanimité
20221208-057	Extinction partielle de l'éclairage public	1 contre / 15 pour

Monsieur le Maire ouvre la séance le jeudi 8 décembre à 18h40.

- Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022 est adopté à l'unanimité
- **Décision modificative n° 1 Budget principal**

Compte tenu de l'engagement pris pour réaliser un site internet pour la commune, il convient de transférer 7000 euros de crédits sur l'article 2051. Pour cela les crédits seront diminués de 7000 euros sur l'article 2315. Afin de permettre le reversement d'une partie des taxes d'aménagement perçues sur la ZAE, il convient également d'augmenter les crédits de dépenses d'investissement au chapitre 10 de 3000 euros, article 10226 Taxe d'aménagement, en diminuant les crédits de 3000 euros à l'article 2313. La décision modificative est votée à l'unanimité.

- **FSL 2022**

Le Département demande chaque année aux communes de participer au Fond de Solidarité Logement. Cette année la participation de la commune de BAZET s'élève à 711.36 euros.

La participation est accordée à l'unanimité.

- **Modification du temps de travail d'un agent**

La réorganisation des services périscolaires au niveau des deux écoles a conduit à la modification du temps de travail d'un agent. Après validation du comité technique, l'agent voit son temps de travail augmenté à 29h hebdomadaire annualisé. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet 25/35^{ème}, pour créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 29/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2023. Proposition approuvée à l'unanimité.

- **Dépenses d'investissement 2023**

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2023 en attendant que le budget 2023 soit voté, le conseil municipal peut autoriser l'ouverture de crédits à hauteur de 25% des crédits inscrits en 2022.

Pour le budget principal cela signifie :

Chapitre 204 :	$100\ 000 * 25\% = 25\ 000$ euros
Chapitre 21 :	$2\ 370\ 843.60 * 25\% = 592\ 71.90$ euros
Chapitre 23 :	$200\ 000 * 25\% = 50\ 000$ euros

Pour le budget annexe :

Chapitre 21 :	$151\ 829.41 * 25\% = 37\ 957.35$ euros
Chapitre 23 :	$23\ 600 * 25\% = 5\ 900$ euros.

Les crédits sont votés à l'unanimité.

- **Statut du SDE 65**

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les 4 modifications des statuts :

- Les infrastructures de recharge de véhicules électriques : cette compétence devient compétence obligatoire du SDE 65 et non une compétence optionnelle.
- La production d'énergie renouvelable : cette action devient compétence optionnelle
- Les feux tricolores : cette action devient compétence optionnelle.
- Prestations en faveur de personnes morales extérieures : cette activité est inscrite dans les statuts sous réserve qu'elle reste accessoire et marginale de l'activité du SDE 65 pour ses membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SDE 65.

- **Signature convention CAF**

La commune a signé en 2018 la convention d'objectifs et de gestion pour une durée de 5 ans avec la branche Famille et l'Etat pour permettre le financement des accueils de loisirs sans hébergement et périscolaires. Cette convention évolue et les contrats enfance et jeunesse arrivant à échéance vont être progressivement remplacés par les « bonus territoire CTG ».

Pour permettre le soutien financier des équipements de la collectivité (ALAE et ALSH), la commune doit signer la convention territoriale globale. La commune de Bazet sera rattachée au territoire « Tarbes Nord ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales.

• **Questions diverses**

Monsieur le Maire répond aux questions diverses présentées par le conseil municipal concernant :

Usine de méthanisation

En bureau communautaire a été évoqué le projet d'usine de méthanisation. Mais à ce jour aucune information précise n'est fournie, aucun site n'est identifié.

Eclairage public

Les résultats de l'enquête auprès des bazétois sur l'éclairage public sont :

- 157 questionnaires ont été retournés.
- 140 sont favorables à une extension de l'éclairage public.
- 98 sont favorables à une extinction partielle.
- La tranche horaire d'extinction qui rassemble le plus de vote est 23h 6h .

Mr ALEXANDRE du SDE doit venir présenter les solutions techniques.

Le conseil municipal se positionne pour une extinction partielle (pas les grands axes routiers) sur les horaires 23h 6h. Les axes maintenus allumés seront définis précisément avec le SDE 65.

A 15 voix pour et 1 voix contre, l'extinction de l'éclairage public sur Bazet de 23h à 6h, sauf certains axes routiers à définir, est approuvée.

Plan d'investissement pluriannuel en faveur des réductions des coûts énergétiques des bâtiments et véhicules communaux.

Suite à une réunion publique organisée sur le territoire de Bordères sur Echez, certains élus ont pu présenter des solutions envisageables ou non sur le territoire de Bazet. Le conseil municipal s'accorde pour engager des réflexions sur le thème des économies d'énergies ou de production d'énergie renouvelable. La commission environnement et développement durable peut engager des travaux de réflexions et rencontrer les partenaires institutionnels pour être accompagnée par des professionnels sur ces questions techniques : production d'énergie renouvelable, isolation des bâtiments, flotte de véhicule, gestion de l'eau, commande groupée. Un plan d'investissement pourra s'envisager dès lors que des projets seront identifiés.

Désert médical

La commune a engagé depuis 2019 plus de 6300 euros pour la recherche d'un médecin généraliste. La recherche se poursuit mais les difficultés sont grandes. Même le dispositif régional connaît ses limites pour le recrutement de médecins salariés.

La séance est levée à 20h40.